

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces et insertions de tous genres, mais bien aux personnes indiquées dans les annonces. Exemple: F. R. 46, bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX. (Annonce n. 1000.) De la sorte, les correspondances risquent de rester sans réponse à l'adresse indiquée.

La Direction n'ouvrira pas les lettres adressées à des particuliers, ou documents quelconques qui n'y seraient joints. Pour toutes annonces portant la mention: "Prendre l'adresse au bureau du journal" est indispensable en demandant cette adresse d'indiquer le numéro de l'annonce.

Le bureau de renseignements est fermé le dimanche, à midi. Les annonces, réclames, etc., sont reçues: 1^o édition paraissant le matin: 10 heures, jusqu'à six heures du matin; 2^o édition paraissant le soir: 10 heures, jusqu'à midi; pour le journal paraissant le dimanche, voir les heures de la 3^o édition paraissant le dimanche et le mardi.

Les créanciers de M. Vandenriche-Deontignies, ugonciat en vins et liqueurs, rue Buffon, 58, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Annobes légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire Vandendriehche-Deontignies

Dernière réunion pour les vérifications et affirmations

Les créanciers de M. Vandenriche-Deontignies, ugonciat en vins et liqueurs, rue Buffon, 58, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Liquidation Judiciaire

Vérification et affirmation des créances

Les créanciers de M. Vanackere-Castelan, marchand rue de Crotoy, à Roubaix, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier du Tribunal ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le 30 janvier 1891, à 2 heures 1/2, au Tribunal de commerce, salle des créanciers.

Le Greffier du Tribunal, E. VITOU.

AVIS DIVERS

VILLE DE ROUBAIX

Ecoles de Filles

FOURNITURE

d'articles pour travaux à l'aiguille

ADJUDICATION

1^{er} Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

2nd Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

3rd Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

4th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

5th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

6th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

7th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

8th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

9th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

10th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

11th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

12th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

13th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

14th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

15th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

16th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

17th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

18th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

19th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

20th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

21th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

22th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

23th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

24th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

25th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

26th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

27th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

28th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

29th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

30th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

31th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

32th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

33th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

34th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

35th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

36th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

37th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

38th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

39th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

40th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

41th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

42th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

43th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

44th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

45th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

46th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

47th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

48th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

49th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

50th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

51th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

52th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

53th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

54th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

55th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

56th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

57th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

58th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

59th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

60th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

61th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

62th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

63th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

64th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

65th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

66th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

67th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

68th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

69th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

70th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

71th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

72th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

73th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

74th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

75th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

76th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

77th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

78th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

79th Lot. — Fourniture annuelle de tissus 1,800 fr.

80th Lot. — Fourniture annuelle d'articles de mercerie 1,500 fr.

A cause d'agrandissement

La Fabrique spéciale DE JERSEYS

KLEIN, SCHEISS

Ancien r. de Marché, 25, LILLE

est transférée

rue du Soc-Archaubault, 3^{ter}

près du Ferris Saint-Maurice

LILLE 22803

DESOLÉ, FRÈRES & Co

Fabrique d'Appareils d'Éclairage

EN STYL ANGIN

COUVERTE ARTISTIQUE

NICKELAGE

DE TOUTES PIÈCES

en cuivre, en fonte et en fer

S'adresser rue de Tourcoing, 74 bis

ROUBAIX 25168

LA MONTRE FRANÇAISE

Us de nos meilleurs horlogers de BESANCON

objets de précision et de beauté

avec ses Montres dites "Fastes"

de "Fastes" d'une

marche inouïe: 1^{re} qualité

nettoyé blanc argent 1617

1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623

1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629

1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635

1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641

1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647

1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653

1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659

1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665

1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671

1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677

1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683

1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689

1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695

1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701

1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707

1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713

1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719